

## LA VIE ECONOMIQUE

- [La Banque de France relève sa prévision de croissance à 1,9 % pour 2018](#)
- [Les faillites d'entreprises ont de nouveau reculé l'an dernier](#)
- [La France va assigner Google et Apple en justice](#)
- [L'Etat va privatiser pour financer des "technologies de rupture"](#)
- [L'UE et Londres "d'accord" sur les termes d'une période de transition post-Brexit](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Déficit de la Sécu : le « cocorico » de Bercy et Ségur, la branche maladie toujours malade](#)
- [Retraites complémentaires: le déficit s'est réduit presque de moitié en 2017](#)
- [Sécurité sociale étudiante : tout change](#)

## FISCALITE

- [Fiscalité : Darmanin veut améliorer le "verrou de Bercy" mais pas le supprimer](#)
- [Le groupe français de luxe Kering aurait échappé à 2,5 milliards d'euros d'impôts](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [La SNCF entre dans le dur : les syndicats appellent à une grève longue jusqu'à fin juin](#)
- [Toys'R'Us France négocie avec des repreneurs et assure poursuivre son activité](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Emploi : 4 600 postes disponibles à la RATP](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La Banque de France relève sa prévision de croissance à 1,9 % pour 2018

Le 15/03/18, la **Banque de France** (BdF) a relevé sa prévision de croissance du PIB (produit intérieur brut) pour 2018 à 1,9 %. Par contre elle a abaissé celle pour 2019 à 1,7 %. Pour 2020, la BdF anticipe une croissance de 1,6 %. Explication : en 2017, la croissance hexagonale a été de 2 %, d'après l'Insee, et l'acquis de croissance est déjà de 0,9 % - l'acquis de croissance, c'est le niveau qu'atteindrait le PIB si la croissance stagnait d'ici la fin de l'année. Les facteurs positifs : une demande intérieure qui devrait rester dynamique, une accélération de la consommation des ménages grâce à « *la bonne tenue de l'emploi et au redressement des salaires* », et des mesures fiscales qui soutiennent le pouvoir d'achat à partir de fin 2018. **L'investissement des entreprises** : il devrait se modérer « *graduellement, [mais rester] soutenu par la vigueur de l'activité et le niveau relativement bas des taux d'intérêt.* » Ceci avant de connaître un ralentissement en 2019. **Les exportations**, elles, devraient connaître « *un fort rebond* » et seraient soutenues par une demande mondiale dynamique. Pour la BdF, « *la contribution du commerce extérieur, point noir de l'économie française, devrait être nettement positive en 2018.* » Tout comme l'investissement des entreprises, les exportations devraient cependant ralentir en 2019, à cause « *d'un environnement extérieur moins favorable.* » **Le taux de chômage** : la BdF prévoit qu'il devrait être de 7,9 % au dernier trimestre 2020, ce qui constituerait son niveau le plus bas depuis fin 2008. **L'inflation** : La BdF prévoit des « *à-coups* » en 2018 (1,6 %), 2019 (1,4 %) et 2020 (aux environs de 1,9 %). Pour rappel, les prévisions du gouvernement concernant la croissance sur la période 2018-2020 : 1,7 % par an.

[https://www.challenges.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-a-1-9-pour-2018\\_573842#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180315](https://www.challenges.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-a-1-9-pour-2018_573842#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180315)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 15/03/2018, source AFP)

### ● Les faillites d'entreprises ont de nouveau reculé l'an dernier

Le 16/03/18, la **Banque de France** a annoncé que les défaillances d'entreprises ont reculé de 5,8 % en 2017, avec 54 572 entreprises ayant fait l'objet d'une procédure (de sauvegarde, de redressement judiciaire, de mise en liquidation judiciaire), contre 57 947 en 2016. Selon **Denis Ferrand**, directeur de l'institut Coe-Rexecode, cette situation positive est due à une amélioration de la conjoncture et « *aux mesures politiques prises ces dernières années* », mesures destinées à améliorer la compétitivité des entreprises (exemples : le CICE et le Pacte de responsabilité). **Les secteurs qui ont connus le moins de défaillances** : les activités immobilières (- 16,9 % de défaillances en moins), la construction (- 11,6 %), le secteur des conseils et services aux entreprises (- 7,7 %), l'hébergement et la restauration (- 5,1 %), le commerce (- 3,6 %), la réparation automobile (- 3,6 %). **Les secteurs qui ont connu le plus de défaillances** : l'agriculture et la pêche (+ 6 %), les transports et l'entreposage (+ 5,1 %). **Par taille d'entreprises** : les PME (- 5,9 %), malgré une forte progression sur les seules petites entreprises (+ 10,3 %). Les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et les grandes entreprises ont connu, elles, une hausse des défaillances (46 défaillances en 2017, contre 28 en 2016). Les prévisions pour 2018 par **Thierry Millon**, directeur des études au cabinet Altares : « *On peut espérer avoir d'ici la fin de l'année un mouvement qui va se poursuivre, mais pas avec la même force. [...] On va sans doute finir 2018 aux alentours de 52.000 défaillances, ce qui est encore en-dessous du niveau de 2007.* » Selon lui, les entreprises doivent plus solliciter leur trésorerie car, suite à la reprise économique, elles font face à un regain de commandes. Ainsi, les « *moins bien pilotées* » peuvent se retrouver en difficulté. Enfin, signalons que, d'après une récente étude de la **Coface** (compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur), le nombre d'entreprises dites « *zombies* », c'est-à-dire « *peu rentables, insolubles, très endettées, et maintenues artificiellement en vie par des financements à bas coûts dans un contexte de politique monétaire expansionniste* », ne diminue pas.

[https://www.challenges.fr/entreprise/les-faillites-d-entreprises-ont-de-nouveau-recule-l-an-dernier\\_574329#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180317](https://www.challenges.fr/entreprise/les-faillites-d-entreprises-ont-de-nouveau-recule-l-an-dernier_574329#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180317)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 17/03/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● La France va assigner Google et Apple en justice

Le 14/03/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé que la France allait assigner en justice, devant le tribunal de commerce de Paris, Google et Apple. Le motif : pratiques commerciales abusives. Une éventuelle sanction pourrait s'élever à plusieurs millions d'euros. La plainte du ministre se fonde sur une enquête menée par la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), entre 2015 et 2017, enquête qui dévoilerait « *un déséquilibre significatif* » dans les pratiques de Google et d'Apple en France, qui imposeraient aux startups françaises des tarifs lors de la vente de leurs applications. Google et Apple « *récupèrent également les données* » des startups et peuvent « *modifier unilatéralement les contrats.* » Pour **M. Le Maire**, il s'agit-là d'une situation « *inacceptable.* » : « *Je considère que Google et Apple, aussi puissants soient-ils, n'ont pas à traiter nos start-ups et nos 'developers' de la manière dont ils le font aujourd'hui. [...] Il y a des règles, une justice, elles doivent être respectées par tous. [Je souhaite] obtenir d'ici la fin de l'année 2018 la taxation des géants du numérique, Google, Amazon, Facebook pour une application en Europe début 2019.* »

[https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/la-france-va-assigner-google-et-apple-en-justice\\_1992152.html](https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/la-france-va-assigner-google-et-apple-en-justice_1992152.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 14/03/2018)

### ● L'Etat va privatiser pour financer des "technologies de rupture"

Le 18/03/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé des privatisations importantes. Le but : investir le produit de ces privatisations, évalué à « *10 milliards d'euros* » dans des « *technologies de rupture* », comme l'intelligence artificielle ; il s'agit de « *financer des recherches sur l'intelligence artificielle ou le stockage de données ou sur le stockage d'énergie renouvelable.* » Par contre, le ministre n'a pas précisé quelles entreprises pourraient être privatisées, au motif que cela pourrait faire perdre de la valeur à ces entreprises. **Ce qu'on sait déjà** : la cession par le gouvernement d'une partie du capital de FDJ (Française des jeux) sans perdre son monopole, la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris), décision qui, d'après une source proche du dossier, non identifiée dans l'article, « *est prise depuis longtemps.* » **M. Le Maire** : « *Le rôle de l'Etat c'est quoi ? C'est les services publics, la SNCF, la Poste, voilà pourquoi nous les réformons. C'est en deuxième lieu, certains actifs stratégiques, les actifs militaires, l'énergie nucléaire, des choses qui sont très sensibles, et puis c'est la capacité à intervenir pour réguler quand c'est nécessaire [...] pour tenir l'ordre public économique.* » Enfin, M. Le Maire a précisé qu'il ferait part, les 19 et 20 mars, au G20 Finances, de l'opposition de la France aux mesures protectionnistes que le président des USA, Donald Trump, a décidé de prendre sur l'acier.

[https://www.challenges.fr/economie/l-etat-va-privatiser-pour-financer-des-technologies-de-rupture\\_574611#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180318](https://www.challenges.fr/economie/l-etat-va-privatiser-pour-financer-des-technologies-de-rupture_574611#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180318)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/03/2018)

### ● L'UE et Londres "d'accord" sur les termes d'une période de transition post-Brexit

Le 19/03/18, l'**Union européenne** (UE) et le Royaume-Uni ont trouvé un accord sur les termes d'une période de transition post-Brexit. Cette période de transition était demandée par la Grande-Bretagne qui souhaite n'avoir pas à subir les conséquences d'une rupture brutale fin mars 2019, avant que soient conclus des accords commerciaux entre elle et l'UE. Trois sujets à régler : la facture du Brexit, le sort des citoyens britanniques expatriés, l'avenir de la frontière irlandaise après le Brexit. **M. Barnier**, commissaire européen : « *La transition sera d'une durée limitée comme cela a été souhaité par le Royaume-Uni et pendant cette période le Royaume-Uni ne participera plus [aux prises de décisions au sein de l'UE, tout en devant en appliquer les règles]. [Londres conservera en revanche] tous les bénéfices du marché unique et de l'union douanière.* »

[https://www.challenges.fr/monde/europe/l-ue-et-londres-d-accord-sur-les-termes-d-une-période-de-transition-post-brexit\\_574825#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20180319](https://www.challenges.fr/monde/europe/l-ue-et-londres-d-accord-sur-les-termes-d-une-période-de-transition-post-brexit_574825#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20180319)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/03/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Déficit de la Sécu : le « cocorico » de Bercy et Ségur, la branche maladie toujours malade

En 2017, le déficit du régime général et du FSV (fonds de solidarité vieillesse) a atteint 5,1 milliards d'euros, marquant un net rétablissement puisqu'il s'établissait à 7,8 milliards d'euros en 2016, soit une amélioration de 2,7 milliards d'euros. **Le ministère de la Santé**, suivi par **Bercy**, se réjouit de voir-là le « *plus faible déficit enregistré sur les 15 dernières années.* »

**Les causes d'un tel résultat : 01)-** Un surcroît de recettes avec + 1,2 milliard d'euros, surcroît dû à la croissance de la masse salariale « *supérieure aux prévisions* » (3,5 % au lieu de 3,3 % attendus) ; **02)-** Une « *maîtrise d'ensemble des dépenses.* » Toutes les branches de la Sécurité sociale, ou presque, présentent des résultats meilleurs qu'en 2016 : l'assurance vieillesse (un excédent de 1,8 milliard d'euros, soit une amélioration de 900 millions), l'AT-MP (1,1 milliard d'euros d'excédent), les Allocations familiales avec un solde proche de l'équilibre (- 0,2 milliard d'euros), le FSV (avec un déficit réduit de 3,6 milliards d'euros à 2,9 milliards). Seule la branche maladie affiche un mauvais résultat, avec un déficit plus important (4,9 milliards d'euros en 2017 contre 4,8 milliards en 2016). Pour le gouvernement, il s'agit plutôt d'une « *stabilisation* ». En effet, pour lui, les dépenses maladie ont été « *contenues* » (+ 2,2 %) en 2017 et la situation est « *marquée par la perte de produits de TVA (versement à l'ACOSS de ressources de TVA antérieurement affectées à la CNAM).* » Avant de déclarer qu'on devrait assister, « *dans un avenir proche* », à un retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/16/deficit-de-la-secu-le-cocorico-de-bercy-et-segur-la-branche-maladie-toujours-malade\\_856122?xtor=EPR-1-%5BNL\\_derniere\\_heure%5D-20180316&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure&utm\\_source=qdm&utm\\_content=20180316&utm\\_medium=newsletter](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/16/deficit-de-la-secu-le-cocorico-de-bercy-et-segur-la-branche-maladie-toujours-malade_856122?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180316&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180316&utm_medium=newsletter)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 16/03/2018, Loan Tranthimy)

### ● Retraites complémentaires: le déficit s'est réduit presque de moitié en 2017

Le 16/03/18, a été annoncé par les gestionnaires qu'en 2017, le résultat global des régimes **Arcco** et **Agirc** a enregistré un déficit de 1,165 milliard d'euros (- 969 millions par rapport à 2016). Le déficit technique, qui représente la différence entre les ressources et les charges (hors produits financiers générés par le placement des réserves) atteint, lui, 3,5 milliards d'euros, contre un peu moins de 4,2 milliards en 2016. **François-Xavier Selleret**, directeur général de l'Agirc-Arrco : « *[Ces résultats sont] en amélioration par rapport à la trajectoire fixée par les partenaires sociaux [en 2015].* » **Les raisons : 01)-** La reprise économique ; **02)-** Une dynamique des cotisations plus élevée. **M. Selleret** : « *On avait une projection de déficit technique en 2019 autour de 5 milliards. [...] Pour autant, [la persistance des déficits] justifie la mise en œuvre [des mesures adoptées en 2015].* » **Challenges** : « *Un nouveau régime unifié, réunissant l'Agirc et l'Arcco, est par ailleurs prévu au 1er janvier 2019 aux termes d'un accord trouvé en novembre 2017.* »

[https://www.challenges.fr/economie/social/retraites-complementaires-le-deficit-s-est-reduit-presque-de-moitie-en-2017\\_574156#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180316](https://www.challenges.fr/economie/social/retraites-complementaires-le-deficit-s-est-reduit-presque-de-moitie-en-2017_574156#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180316)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 16/03/2018, avec AFP)

### ● Sécurité sociale étudiante : tout change

Le 15/02/18, a été votée la loi « Orientation et réussite des étudiants ». Dès le 01/09/18, la cotisation de 217 euros est supprimée. Les nouveaux étudiants resteront sur la Sécurité sociale de leurs parents. Concernant ceux qui sont déjà affiliés à la Sécurité sociale d'une mutuelle étudiante, ils seront toujours dans cette situation durant une période transitoire d'un an ; ensuite, au 01/09/19, ils seront rattachés automatiquement au régime général – il ne leur sera demandé aucune démarche ni formalité particulière.

<https://www.vivamagazine.fr/securete-sociale-etudiante-tout-change-173296>

(Source : [www.vivamagazine.fr](http://www.vivamagazine.fr) du 15/03/2018, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)



## FISCALITE

### ● Fiscalité : Darmanin veut améliorer le "verrou de Bercy" mais pas le supprimer

Le 15/03/18, **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a déclaré être opposé à la levée du « Verrou de Bercy » mais entend l'améliorer. Qu'est-ce que le verrou de Bercy ? C'est un dispositif, datant de 1920, qui donne à l'administration fiscale le monopole des poursuites pénales en cas de fraude. Quelles améliorations ? Un exemple donné par **M. Darmanin** : « A partir d'une certaine somme, qui correspond à une fraude fiscale caractérisée, nous pourrions effectivement travailler avec la justice pour être plus efficaces. » Mais le monde associatif et judiciaire a tendance à contester ce verrou, arguant qu'il entrave « la liberté d'action des juges et [favorise] une certaine forme d'opacité, qui nuit à la lutte contre la fraude fiscale. » Du coup, une mission parlementaire a été mise en place au début 2018. Son objectif : Réfléchir à l'avenir de ce dispositif. Son rapport doit être remis dans le courant du printemps.

[https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/fiscalite-darmanin-veut-ameliorer-le-verrou-de-bercy-mais-pas-le-supprimer\\_574108#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180316](https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/fiscalite-darmanin-veut-ameliorer-le-verrou-de-bercy-mais-pas-le-supprimer_574108#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180316)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 16/03/2018, avec AFP)

### ● Le groupe français de luxe Kering aurait échappé à 2,5 milliards d'euros d'impôts

D'après **Mediapart**, le groupe français de luxe Kering (Gucci, Balenciaga, Yves Saint Laurent) aurait soustrait, depuis 2002, 2,5 milliards d'euros d'impôts à plusieurs fiscs européens (pour l'essentiel au fisc italien, via sa marque Gucci). La France serait touchée via la maison Saint-Laurent, par exemple, qui aurait « éludé à elle seule le paiement d'environ 180 millions d'euros d'impôts en France. » **Kering** a répondu le 16/03/18 avoir « mis en place une gouvernance d'entreprise visant à assurer une conformité totale avec les réglementations fiscales dans les pays où il est présent. [La société suisse LGI] est un 'hub' stratégique majeur notamment pour la distribution et la logistique centralisées des marques de Kering. [Ce 'hub' a été] créé en Suisse dans les années 1990 [et] emploie aujourd'hui plus de 600 salariés. [...] Chacune des sociétés du groupe implantées en Suisse exerce une activité économique effective. A ce titre, le groupe s'acquitte en Suisse des impôts dus, en conformité avec la loi et le statut fiscal de la société. Ce modèle d'exploitation est connu des autorités fiscales françaises et des autres autorités fiscales compétentes. »

[https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/le-groupe-francais-de-luxe-kering-a-echappe-a-2-5-milliards-d-euros-d-impots\\_1993151.html](https://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/le-groupe-francais-de-luxe-kering-a-echappe-a-2-5-milliards-d-euros-d-impots_1993151.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 17/03/2018, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● La SNCF entre dans le dur : les syndicats appellent à une grève longue jusqu'à fin juin

Le 15/03/18, les syndicats de la SNCF ont appelé les cheminots à une grève perlée, débutant les 3 et 4 avril et pouvant durer jusqu'au 28 juin. La grève perlée se déroulerait au rythme de « deux jours sur cinq. » **Laurent Brun**, secrétaire général de la CGT-Cheminots : « L'intersyndicale constate que le gouvernement n'a aucune volonté réelle de négocier [et] porte la responsabilité (d'un) conflit intensif sur une très longue durée. Face à un gouvernement autoritaire, il sera nécessaire d'être en capacité de tenir un conflit intensif sur une très longue durée. » **Guillaume Peppy**, PDG de la SNCF, a jugé la grève « un peu décalée par rapport à la concertation qui est engagée [avec le gouvernement]. [C'est] une mauvaise nouvelle, une mauvaise chose pour les 4,5 millions de Français qui prennent le train tous les jours. » **Elisabeth Borne**, ministre des Transports, a déclaré, elle, que cette grève était une « décision qui manifestement vise à pénaliser les usagers », avant de la qualifier d' « incompréhensible. »

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/la-sncf-entre-dans-le-dur-les-syndicats-appellent-a-une-greve-longue-jusqu-a-fin-juin-772058.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20180316>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 16/03/2018, F.G.)

[Retour au sommaire](#)

### ● Toys'R'Us France négocie avec des repreneurs et assure poursuivre son activité

Le 15/03/18, **Toys'R'Us** a expliqué qu'elle étudiait toutes les mesures possibles pour préserver la continuité de l'activité de ses 53 magasins français et l'emploi de ses 1 300 employés. **Jean Charretteur**, directeur général de Toys'R'Us France : « *[En France,] l'activité se poursuit et nos magasins sont ouverts. [...] En 2016, la filiale française de Toys'R'Us [a] réalisé un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros.* » Les comptes pour 2017 ne sont pas encore publics. Pour rappel, la maison-mère américaine est en faillite et ferme tous ses magasins aux USA.

[https://lexpansion.express.fr/actualite-economique/toys-r-us-france-negocie-avec-des-repreneurs-et-assure-poursuivre-son-activite\\_1992624.html](https://lexpansion.express.fr/actualite-economique/toys-r-us-france-negocie-avec-des-repreneurs-et-assure-poursuivre-son-activite_1992624.html)

(Source : <https://lexpansion.express.fr> du 15/03/2018, avec AFP)

### LA VIE DES DEPARTEMENTS

#### ● Emploi : 4 600 postes disponibles à la RATP

En 2018, la **RATP** compte recruter près de 4 600 postes en Île-de-France : 2 000 conducteurs et conductrices de bus, 420 postes d'encadrement (ingénieurs, cadres techniques et opérationnels, métiers du digital et de l'innovation), 320 postes d'agents de stations et gares, 300 postes d'agents de maintenance, 130 postes de conducteurs et conductrices de métro, 125 postes d'agents de sécurité, 50 postes d'agents de contrôle, 50 postes de gestionnaires de la circulation des trains. De plus, la RATP offre 1 260 contrats d'insertion et d'alternance, dont 670 contrats d'accompagnement dans l'emploi (contrats spécifiques destinés aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle et qui aident à la montée/descente des rames sur le RER A et B et certaines lignes de métro). Enfin, 400 CDD sont proposés lors de la période touristique ou durant des travaux, notamment pour les travaux du renouvellement des voies et du ballast du RER A. **Le Parisien** : « *En outre, le site de la Ratp permet en fonction de son niveau d'études ou de sa spécialité, de trouver des offres qui peuvent correspondre à son profil. Le transporteur encourage d'ailleurs les femmes à postuler, dans le cadre de son objectif de féminisation de ses effectifs notamment dans les métiers de la conduite et de la sécurité.* »

[http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/emploi-4-600-postes-disponibles-a-la-ratp-15-03-2018-7610226.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/emploi-4-600-postes-disponibles-a-la-ratp-15-03-2018-7610226.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 15/03/2018, Jila Varoquier)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Vincent Guérinet  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)